Le mouvement syndical au Danemark

Autor(en): **Jacobsen, Hans**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **21 (1929)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-383751

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

compléter les conquêtes d'après-guerre par une série de réalisations, légales et autres, devant apporter à notre classe ouvrière plus de bien-être et susceptibles aussi de hâter sa marche en avant vers le but suprême: l'établissement d'une société meilleure.

Le mouvement syndical au Danemark.

Par *Hans Jacobsen*,
président de la Centrale syndicale danoise.

Un exposé complet sur le mouvement syndical danois nous prendrait plus de temps que nous n'en n'avons à disposition ici, et c'est pourquoi, nous ne pouvons en donner que quelques traits caractéristiques.

Le mouvement syndical danois est en quelque sorte de date ancienne puisqu'il commença déjà vers les années 70 du siècle passé. A cette époque n'existait encore que l'ancienne façon de produire manuellement, c'est elle qui dominait, et c'est pourquoi les syndicats furent formés corporativement selon les métiers. C'est la raison pour laquelle il existe encore aujourd'hui comparativement à d'autres pays où l'organisation est de date plus récente, beaucoup d'organisations au Danemark, on ne compte pas moins de 75 fédérations syndicales.

Cela ne signifie pas que nous nous trouvions uniquement en présence de fédérations professionnelles, car il existe également des fédérations d'industries, comme il existe aussi une fédération d'ouvriers et d'ouvrières non qualifiés, émanant de beaucoup de domaines et d'industries différentes. La grandeur de cette organisation varie énormément puisqu'elle va de 100 jusqu'à 85,000 membres. En tout, il existe 310,000 ouvriers organisés syndicalement dans 3000 sections. Le pourcentage d'organisation est, dans l'industrie, le commerce et les transports, d'environ 85, tandis qu'il est beaucoup inférieur dans l'agriculture, et dans la domesticité, ce qui fait que l'on peut évaluer le degré moyen d'organisation des ouvriers, à envireon 55 %. Un travail d'agglomération en cartels syndicaux locaux a commencé dans les années 80, mais après que l'on eut envisagé la création d'une centrale nationale dans les années 90, il en résulta la Centrale syndicale actuelle qui fut créée en 1898. Il ne fut cependant pas possible de rallier toutes les organisations à cette centrale, celle-ci comprend actuellement environ 240,000 membres, alors que 68,000 n'y sont pas affiliés. Parmi ces derniers se trouvent les importantes organisations des maçons, des charpentiers, des bouchers, des brasseurs et employés de commerce et de comptoirs, ainsi que les marins.

Les raisons de ces non-adhésions ne sont pas dues à des oppositions de principes soit religieux, nationaux, linguistiques ou politiques. Cette dernière raison s'illustre clairement par le fait

qu'aux dernières élections à la Chambre, il a été déposé 600 mille bulletins socialistes, alors que les communistes n'en n'ont obtenus que 3000. Si la tendance communiste était plus répandue, elle aurait certainement trouvé son expression dans le mouvement syndical.

On a cherché tout particulièrement ces dernières années depuis 1925 à fusionner de plus en plus des fédérations affiliées à la Centrale, de nombreux résultats ont été atteints, et d'autres le seront encore. Depuis 1925, nous n'avons plus eu au Danemark de grandes luttes ouvrières, mais celle qui éclata fut si considérable, qu'un rapide résumé donnera mieux que tout autre commentaire, une image de la force du mouvement syndical.

Cette lutte qui fut en partie un lock-out, en partie une grève, dura environ 13 semaines et engloba au début 40 mille ouvriers, mais se doubla bientôt pour se terminer avec environ 100 mille grévistes et lock-outés. La grève prit fin par la réalisation presque complète de toutes les revendications ouvrières. Les patrons voulaient imposer une diminution de salaire de 10 %, alors que les ouvriers obtinrent une augmentation de 3 à 5 % de leurs salaires. La grève coûta environ 21 millions de couronnes pour secours de grève, dont environ 4 millions furent versés par les organisations sœurs de l'étranger. Les autres 17 millions furent fournis par les organisations danoises qui avaient institué une cotisation hebdomadaire de 4 couronnes en 4 semaines, et 8 couronnes en 6 semaines, qui étaient versées par les ouvriers occupés (les femmes payaient la moitié). Le fait que les ouvriers organisés dans la Centrale nationale ont pu faire un tel effort, prouve combien le sentiment de la solidarité est grand parmi les membres. Là se trouve peut-être aussi la raison essentielle de la non-adhésion à la Centrale syndicale de toutes les fédérations. L'on se sent soi-même assez fort et l'on ne veut pas se mettre dans la situation de devoir contribuer à des mouvements de solidarité. Depuis 1925 l'on ne vit plus que de petites luttes, dont l'une, la grève des coiffeurs de Kopenhague, dure depuis 3 ans, tous les coiffeurs lock-outés étant occupés depuis longtemps par la coopérative des coiffeurs et friseurs formée par la fédération. En ce qui concerne les salaires, tous les mouvements de revendications se sont terminés par un succès. Au début du mouvement, les salaires étaient de 20 öre, et en 1914 ils furent élevés à environ 50 öre, l'index des prix étant calculé à 100. Le gain à l'heure pour travail aux pièces et à l'accord, hommes et femmes, et de 1,27 öre, avec un chiffre index de 1,73. Les salaires ont augmenté dans une proportion supérieure aux besoins de la vie, mais le résultat d'ensemble est évidemment influencé par l'introduction de la journée de 8 heures depuis le 1er janvier 1920, et en partie par l'aggravation du chômage comparativement à la période d'avant-guerre.

Sur un point, le mouvement syndical danois est en recul sur d'autres pays, notamment en ce qui concerne les vacances payées.

Les circonstances sont telles qu'un tiers seulement des ouvriers danois bénéficie des vacances payées. La norme la plus répandue est une semaine de vacances, une partie cependant jouit d'un plus grand nombre de jours, tandis que d'autres en ont encore moins.

On se trouve donc en face d'un vaste champ de travail, et la Centrale ainsi que de nombreuses fédérations ont adopté dans leur congrès des résolutions revendiquant une meilleure solution de cette question des vacances. Actuellement déjà des pourparlers sont en cours entre patrons et ouvriers des principales organisations et l'on cherche la possibilité de conclure des contrats collectifs pour une période de plusieurs années, ce qui n'avait plus été le cas depuis la guerre.

Ce sera l'occasion de faire introduire le système des vacances payées.

Une autre caractéristique du mouvement syndical danois est la situation du droit dans le domaine des contrats collectifs. A la fin d'un grand conflit du travail en 1899, il fut convenu entre les organisations centrales des ouvriers et des patrons, de l'établissement d'un tribunal du travail chargé de juger les ruptures de contrats collectifs et de définir les possibilités de collaboration entre groupements ouvriers et patronaux. La juridiction de ce tribunal fut étendue en 1910 à l'ensemble des contrats collectifs. Les circonstances sont telles depuis cette date que tous les contrats collectifs danois ont la même valeur qu'une loi danoise. Ce tribunal ne peut imposer que des amendes et le payement d'indemnités. Vers la même époque, il fut convenu entre les parties la réglementation de l'intervention dans les conflits, ce qui veut dire que dans chaque conflit l'on doit rechercher la possibilité de concilier les parties, et là où il s'agit d'un conflit qui a déjà été réglé par une entente, l'objet du litige doit être tranché par l'arbitrage, dans les autres cas, les parties sont libres et peuvent, si elles le désirent, en cas d'échec des tentatives de conciliation, recourir à la cessation du travail. Quand bien même tous les ouvriers ne sont pas partisans des circonstances définies ici et qui ont pour effet d'empêcher les ruptures abruptes, je crois, et avec moi la plupart des hommes de confiance de la classe ouvrière, que cette forme de droit fut un gros succès pour les ouvriers, ce qui est prouvé par d'excellentes conditions de travail en général. D'autre part, des pertes résultant de la cessation du travail sont ainsi évitées.

Finalement, je veux encore donner quelques renseignements sur les relations existant entre le syndicat et certaines formes d'assurances, notamment sur l'assurance-chômage. Notre assurance-chômage reconnue par l'Etat existe depuis 1907, date à laquelle les subventions de l'Etat et des communes étaient égales aux cotisations payées par les ouvriers. Mais si la loi prévoit que les caisses de chômage sont des institutions autonomes, dans la pratique il en est ainsi, que l'on ne peut devenir membre d'une

caisse de chômage sans être également membre d'un syndicat, et vice-versa. Cette circonstance a considérablement aidé la création de syndicats et a empêché les ouvriers de les quitter trop facilement. Ce fait, ainsi que la forme juridique dont nous avons parlé et qui est à la base de notre organisation syndicale, expliquent dans une grande mesure le niveau élevé du mouvement syndical danois. J'ajoute en terminant qu'il existe avec le Parti socialiste une collaboration de confiance, qui s'exprime entre autres par une représentation réciproque dans la direction des organisations centrales des syndicats et du parti.

Economie politique.

Les banques suisses en 1928.

La haute conjoncture dans la banque suisse s'est continuée l'année dernière ainsi qu'il ressort de la statistique bancaire publiée par la Banque nationale suisse. Cette statistique s'étend à 306 instituts bancaires, soit 8 grandes banques, 24 banques cantonales, 66 banques locales importantes, 97 moyennes et petites caisses d'épargne et caisses de la Société Raiffeisen. Pour la première fois elle comprend aussi la Banque centrale des coopératives et des syndicats, avec un capital coopératif de 6,5 millions et une somme de 66,6 millions de francs au bilan. Le développement des banques suisses est indiqué au tableau suivant:

	Capital versé	Réserves	Capitaux étrangers	Dont dépôts d'éparque	Bilan	Bénéfice net	Dividende
	en millions de francs			en millions de francs			
1906	712	206	5,394	1367	6,350	62	46
1913	1035	304	7,946	1770	9,325	74	64
1919	1260	389	11,768	2621	13,452	107	82
1922	1377	389	11,459	3034	13,259	70	89
1925	1391	429	12,929	3410	14,774	117	96
1926	1456	464	13,967	3655	15,910	130	100
1927	1577	514	15,083	3873	17,189	150	107
1928	1707	562	16,336	4064	18,619	166	119

L'augmentation des bilans de 1430 millions est la plus forte qui ait été jamais atteinte. L'afflux de capitaux étrangers s'est poursuivi. Il est dû en partie à la situation économique favorable. Les dépôts d'épargne se sont augmentés de près de 200 millions et ont dépassé en tout le montant de 4 milliards. Il faut admettre cependant que la somme totale de 1,3 milliards dirigée l'année dernière vers les banques suisses ne provenait pas exclusivement de l'économie nationale. De forts capitaux continuent à affluer de l'étranger. Les capitalistes n'ont pas encore reconnu l'entière confiance en l'économie et en la valeur monétaire des pays qui eurent à souffrir une forte inflation, et c'est pourquoi ils placent une partie de leur avoir dans les pays qui leur paraissent offrir plus de confiance. Parmi ceux-ci la Suisse est particulièrement favorisée. Les grandes banques reçoivent les sommes les plus considérables de ce capital étranger et principalement allemand. Cela se voit également dans le fait que les grandes banques prennent une part proportionnelle toujours plus grande au mouvement des banques suisses. Le bilan à la fin de 1928 indiquait pour les différents groupes bancaires ce qui suit: